

PROTOCOLE HARCELEMENT

Etape 1 : Recueil de la parole des élèves présumés victimes ou témoins par l'enseignant. S'il s'agit uniquement d'un conflit de cour ne répondant pas aux critères de harcèlement, le conflit est traité par l'enseignant.

Etape 2 : Si une situation de harcèlement est supposée, recueil du ou des témoignages par la directrice. Tous les élèves supposés impliqués sont reçus. L'échange est noté de façon manuscrite, relu et signé par les personnes présentes : élèves(s), enseignant(e), directrice.

Etape 3 : Une surveillance accrue est effectuée auprès des élèves impliqués, un échange entre l'enseignant (e) et l'élève supposé victime est régulièrement fait.

Etape 4 : Sans fait nouveau, les élèves impliqués sont à nouveau reçus par la directrice pour faire le point au bout de 15 jours. Les élèves sont informés qu'une vigilance active sera de mise mais que pour le moment le problème est considéré comme réglé. Un compte-rendu de l'échange est rédigé, relu et signé par toutes les personnes présentes.

les parents des élèves impliqués seront alertés et reçus. Un compte-rendu de l'échange est rédigé, relu et signé par toutes les personnes présentes. L'IEN sera informé. Un dépôt de plainte pourra être envisagé en fonction de la situation. Un contact régulier sera maintenu jusqu'à ce que la situation soit réglée.